

**AVIS  
PORTANT MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
DE FLERS AGGLO  
(P.L.U.I.)**

---

Par arrêté n° 24 A 324 du 4 juillet 2024, le Président de Flers Agglo a défini les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Flers Agglo.

La modification porte sur la suppression de l'emplacement réservé n° 37 et la modification du règlement écrit de la zone Aa (secteur de l'aérodrome sur la commune de La Lande Patry).

Le dossier de modification simplifiée n° 2 sera consultable du **Lundi 26 Août 2024 au Vendredi 27 septembre 2024 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture du siège de Flers Agglo – 41 Rue de la Boule – 61100 FLERS et de la Mairie de La Lande Patry, où chacun pourra prendre connaissance du dossier. Les habitants pourront adresser leurs observations par écrit au Président de Flers Agglo à l'adresse suivante : FLERS AGGLO – CS 149 – 41 Rue de la Boule - 61103 FLERS CEDEX ou par voie électronique à l'adresse suivante : [dam-secretariat@flers-agglo.fr](mailto:dam-secretariat@flers-agglo.fr), ou formuler les observations sur les registres qui seront mis à disposition du public.

Le rapport de présentation est consultable sur le site internet de FLERS AGGLO : <https://www.flers-agglo.fr> dans la rubrique « Mon quotidien » – « Urbanisme »- « L'actualité de l'urbanisme ».

A l'issue de la procédure de mise à disposition du dossier de modification simplifiée, le Conseil Communautaire se prononcera sur le bilan de cette procédure et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Le dossier de modification simplifiée ainsi que la délibération approuvant ladite modification seront consultables en Mairie de La Lande Patry et au siège de Flers Agglo – 41 Rue de la Boule à Flers et sur le site internet de Flers Agglo.

Fait à FLERS, le 4 juillet 2024

**Diffusion**

Presse + Affichage (sur place – Mairie de LA LANDE PATRY et FLERS AGGLO) + site internet de FLERS AGGLO

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240704-24A324-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2024

Publication : 04/07/2024